

SALLES-ARBUISSONNAS EN BEAUJOLAIS (RHONE)

CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL REUNION DU 9 janvier 2024 (20H00)

Présents : PARIZOT Stéphane - GUILLARME Grégory - DENIZOT Eric - PINEAU Marc-Henri - BOUCHARD Dominique - MONTVERNAY Didier - RAMPON Pascal – JOMAIN Chloé – FOURNIER Michael - MORAND Frédéric – ZOCCHETTI Céline

Excusé (s) : SAUZE-PARIZOT Vanessa

Absent (s) :

Secrétaire de séance : DENIZOT Eric

Nombre de votants : 12

Ordre du jour :

Approbation PV du 12 décembre 2023 – Finances autorisation paiement avant votre budget 2024 – Subventions associations – Local technique (travaux et subventions) – Urbanisme – Travaux divers – Aménagement centre village – Personnel communal – Clos Ste Anne – Agglo schéma piste cyclable – Vœux du maire (mercredi 10 janvier) - Questions Diverses

APPROBATION COMPTE RENDU REUNION DU 12 décembre 2023 :

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

a) Finances :

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, de pouvoir régler des factures d'investissement avant le vote du budget 2024, le conseil donne l'autorisation de paiement dans la limite de 10.000€. Accord à l'unanimité.

b) Subventions associations :

. *Famille en mouvements* année 2023 : les subventions versées auparavant étaient d'environ 3800 € après remboursement de la CAF et englobaient le centre de loisirs, les mercredis et les camps d'été. A ce jour Familles en mouvement récupère directement les aides de la CAF. Délibération est prise pour une subvention 2023 exceptionnelle à hauteur de 3000 € qui sera réajustée avec les budgets précis que Famille en mouvements doit nous communiquer. Accord à l'unanimité.

. *Sou des Ecoles* (Classe verte en Chartreuse) : une subvention exceptionnelle de la municipalité sera accordée au Sou des Ecoles à hauteur de 10 € par enfant soit une somme totale si tous les enfants partent, de 730 €. Accord à l'unanimité.

c) Demande de subvention DETR (dotation équipement des territoires ruraux)

Une demande de subvention est à déposer avant le 31 janvier 2024 sur la base du chiffrage qui nous a été donné lors de la commission générale du 9 janvier 2024 avant la présente réunion du conseil.

Les discussions s'engagent :

M. MORAND a l'impression de travailler à l'envers ! Le projet de la salle des fêtes n'est toujours pas fait, le devenir du local technique actuel n'est toujours pas défini. Il risque au final d'y avoir des surfaces existantes au Breuil inutilisées. Il est nécessaire de finaliser les besoins de la commune. Des architectes ont préparé un projet pour le local technique sans que la commission bâtiment ait travaillé en amont. Forcément le projet déposé ne peut pas convenir. Il demande qu'il y ait un an d'étude pour faire un schéma directeur, une programmation annuelle. La municipalité a besoin de savoir quelle enveloppe sera nécessaire. Il faut prendre le temps de se poser et d'étudier. Peut-être que pour la même somme utilisée pour la construction du local technique, on peut réparer le local actuel. A chaque fois il faut travailler dans l'urgence. A un moment donné on ne fait pas toujours de bonnes choses dans l'urgence.

M. PARIZOT informe que le bâtiment de la salle des fêtes s'est dégradé. Une note technique rédigée par les services du Département sur l'état du bâtiment précise qu'il y a urgence, les structures de la charpente prennent l'eau et se dégradent. Les fondations ne sont pas suffisantes. Par ailleurs, le local actuel ne respecte pas le code du travail, les extérieurs où sont stockés divers matériaux ne sont pas sécurisés. Sortir la partie technique du Breuil est une nécessité. Le projet de construction du local technique au « Fond de Salles » a été validé par les ABF. Certes, il faut revoir à la baisse les dimensions du local technique à construire et pour ce faire prévoir une réunion de travail pour le nouveau local technique et obtenir un nouveau chiffrage. Le fait de délocaliser le local technique permettra d'agrandir la salle des fêtes.

M. MONTVERNAY demande que l'on fasse les choses dans l'ordre. Faire un prévisionnel est nécessaire. Il rappelle que ce soir doit être voté uniquement la demande de subvention et non pas autre chose.

M. GUILLARME précise qu'à ce jour, sur les esquisses figurant sur les plans du CAUE, les besoins de la municipalité et des associations n'apparaissent pas. Il est possible d'envisager le réaménagement du local technique existant mais le conseil a besoin de savoir ce que le CAUE a comme solution technique à proposer. Une fois le PLUi validé en juillet 2024, il ne sera plus possible de construire le local technique au Fond de Salles. Il est donc urgent de déposer ce permis avant validation du PLUi (juillet 2024), et de faire la demande de subvention, qu'il sera possible d'annuler ou réajuster par la suite si besoin.

Mme ZOCCHETTI confirme qu'on ne s'engage pas sur les travaux présentés à la commission générale ce jour, mais que l'on doit demander la DETR en sachant que le montant sera revu à la baisse.

Après discussion, les votes sont lancés : 10 pour, 1 refus et 1 abstention.

d) Modification poste agent social (temps midi cantine enfant handicapé de 2h00 à 8h00)
A la cantine, une AESH accompagne un enfant avec un handicap. Lors de l'année scolaire précédente, il ne se rendait à la cantine qu'une fois par semaine. Cette année 2023-2024, cet enfant vient tous les jours à la cantine. Il est donc nécessaire d'augmenter le temps de travail de l'AESH qui passe de 2h00 à 8h00 par semaine. Accord à l'unanimité

URBANISME :

- M. VERNE Yannick, Chemin d'Herbain : Dépôt DP pose panneaux photovoltaïques.
- M. DESSAUX Michel, Rue de la Croix Rousse : Dépôt DP remplacement fenêtres et volets.
- Mme MERLO Donata, Route de Bussy : Demande pièces complémentaires DP Modification de baies et créations d'ouvertures
- M. PERRAUD Eric, Route du Tang : Accord DP Pose panneaux photovoltaïques.
- M. RAMPON Pascal, Rue du Breuil : Accord DP construction d'une piscine.
- M. GARNIER Pierre-Louis, Rue de la Croix Rousse : Accord PC aménagement d'une grange en chambres d'hôtes.
- M. JAMMES Jérémy, chemin de la Côte : Demande pièces complémentaires réfection toiture.
- M. LOPEZ Mme LARIGALDIE, Rue de la Treille : Dépôt PC construction d'une maison individuelle avec garage en sous-sol.
- M. REZIG Romain, Rue de la Voûte : Dépôt PC construction d'une piscine et d'un poolhouse.
- Mme MALLET Aurélie, Impasse de la Tuilerie : Dépôt DP création de 2 gîtes avec changement destination, piscine, parkings, véranda, modification ouverture, ravalement façades.

AMENAGEMENT CENTRE VILLAGE

Réunion avec le Cabinet TRACE du 21 décembre 2023. Remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

DENEIGEMENT

L'EURL POULY MARTIN, située à COGNYS (Rhône), a été retenue pour assurer le déneigement et le salage des routes de la commune. Le forfait de déneigement et de salage est de 70,00 € HT par heure. Il a été estimé une durée de 2h50 de travail pour cette prestation. M. GIRARD et M. BOUCHARD doivent la contacter avant chaque intervention. Cette société a la clé et est autonome pour récupérer le sel dans le local technique.

EGLISE SALLES – escalier Nord

Attente d'un devis plus détaillé de l'entreprise COMTE.

ABRI BUS FOND DE SALLES (réunion du 4 janvier 2024)

Réunion avec le Département, le SYTRAL et la mairie, jeudi 4 janvier 2024 pour le renouvellement d'un abribus sur la RD 19 au droit de l'arrêt de cars dénommé « Fond de Salles ». Il en résulte que l'abri actuel sera déplacé à hauteur du local pompiers et qu'un autre abribus sera installé en face. Il a été constaté une faute au niveau du stop situé Route de Blaceret, qui est au milieu de la route et non sur le côté.

CLOS SAINTE ANNE

Me Isabelle DEBATY, du Cabinet d'avocats « PHILIPPE PETIT ET ASSOCIES » au Barreau de Lyon, a rédigé le projet d'assignation en résolution de la vente aux fins de saisir le Président du Tribunal statuant en référé.

Dans le cas où le juge des Référés considérerait qu'il existerait une contestation sérieuse, le Tribunal judiciaire de Villefranche sur Saône sera saisi.

Me DEBATY doit faire délivrer l'assignation par huissier.

PERSONNEL COMMUNAL :

Mme Florence GILLET a rejoint la cantine après qu'une maman nous ait dépannée bénévolement.
Mme Josselyne SAUZAY est toujours à mi-temps jusqu'à fin janvier.
Le ménage de la cantine est assuré par Mme Marie BACHEVILLIER jusqu'au retour de Mme SAUZAY.

AGGLO SCHÉMA PISTE CYCLABLE

Réunion reportée au 29 janvier 2024.

VŒUX DU MAIRE

Prévus le mercredi 10 janvier à 19h00 à la salle du Breuil.

VŒUX DU PERSONNEL

Prévus le lundi 22 janvier à 19h00 en mairie.

QUESTIONS DIVERSES :

Il a été procédé à l'abattage des deux gros tilleuls aux angles des carrés du Chapitre car en très mauvais état. Cela a permis de mettre plus en valeur l'église, beaucoup plus de perspective, de dégagement et ne rompt pas l'équilibre du chapitre. L'arbre du bas arraché vers le bas sera quant à lui replanté pour un meilleur équilibrage.

Les arbres commandés pourraient être plantés le long des terrains de boules du bas.

Chloé JOMAIN informe de son souhait de se retirer et déposer sa démission du Conseil Municipal.

PROCHAINES REUNIONS :

Mardi 6 février 2024 à 20h00

Mardi 5 mars 2024 à 20h00

Mardi 2 avril 2024 à 20h00

Le Maire,
Stéphane PARIZOT



Le secrétaire,
Eric DENIZOT

